ORCHESTRES. Le Concert de la Loge… ne sera pas olympique

ORCHESTRES. La Loge… ne sera pas olympique. Pas facile de défendre l'identité d'un orchestre. C'est la dure expérience à laquelle est confrontée depuis des mois, le nouvel orchestre sur instruments anciens, Le Concert de la Loge…, créé par le violoniste **Julien Chauvin** – ex co fondateur de l'Orchestre également sur instruments anciens, Le Cercle de l'Harmonie.



Après plusieurs échanges via avocats interposés, le nom même de « Loge Olympique », pourtant accrédité dans l'Histoire, en lien avec l'une des aventures le plus passionnantes du symphonisme français à l'époque des Lumières, n'est pas « légal », car concurrençant directement l'autorité officielle de l'Olympisme athlétique, dont l'activité n'a pourtant rien à voir… On souhaite cependant longue vie à l'orchestre de **Julien Chauvin** qui néanmoins à travers ces péripéties juridiques, aura retenu l'attention et se sera taillé une certaine notoriété au moment de son lancement et de ses premiers concerts… Longue vie et plein de réussite aux concerts de l'Orchestre de la Loge.

Voici le communiqué de presse diffusé par l'Orchestre de la Loge :

Le Concert de la Loge

Olympique contraint de changer son nom

Après des semaines d'attente et d'échanges entre avocats, il apparaît que le CNOSF ne donnera pas l'autorisation à l'orchestre fondé par Julien Chauvin en 2015 d'utiliser l'appellation « Le Concert de la loge Olympique ».

Si cette nouvelle reste affligeante et arbitraire, l'orchestre a décidé de ne pas prendre d'initiative qui pourrait le mener à un procès dont il n'aurait ni les moyens financiers, ni le temps à consacrer sans se détourner de la priorité que représente ses activités musicales.

L'orchestre le Concert de la Loge Olympique n'a jamais été un « concurrent » du CNOSF et on voit mal comment il aurait pu tirer profit de la notoriété des Jeux Olympiques pour se produire dans des salles de concerts et des festivals dédiés à la musique classique.

Un accord entre personnes de bonne volonté avait été espéré et ce dans le respect de la charte Olympique qui promeut notamment : « la compréhension mutuelle, l'esprit d'amitié, de solidarité et de fair-play », mais également dans la tradition « antique » des Jeux où le sport cohabitait avec les épreuves artistiques de théâtre, de poésie, de chant et de musique….

L'usage exclusif d'une marque, dont un procès aurait pu arbitrer le caractère abusif ou légitime, ne peut empêcher qu'un chaînon de l'Histoire musicale française revive. Julien Chauvin a donc décidé d'amputer le nom de son orchestre, qui devient :

« Le Concert de la Loge »

et garde ainsi la référence explicite au Concert de la Loge Olympique, formation illustre créée en 1783.

L'ensemble se démarque du paysage musical et ce, notamment, par la force d'un projet inédit qui s'emploie à faire revivre les usages musicaux de la fin du XVIII^{e} autour de l'intégrale des six *Symphonies Parisiennes* de Haydn, qui sera présentée et enregistrée dans les formats des concerts de l'époque aux côtés de partenaires historiques tels que le Louvre. Il est également engagé dans la redécouverte d'œuvres oubliées de la musique française et présentera la saison prochaine deux recréations : *Chimène ou le Cid* de Sacchini et *Phèdre* de Lemoyne.

Sans que la raison et la culture triomphent et sans pouvoir conserver son nom historique, Le Concert de la Loge s'emploiera à faire rayonner le patrimoine musical qu'il défend et fait revivre.

« L'important n'est pas de gagner, mais de… jouer ! »

fin du communiqué diffusé par Le Concert de la Loge, reçu ce mardi 14 juin 2016.

VISITER [le site du Concert de la Loge]